

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 12 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** JP LARDY, MC SAUSSAC (proc de M TAUPENAS), JY MEYER (proc de M ALLAMEL), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET (proc de A GUIBERT-BATTAINI), E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P DUPONT), JF DEVES, JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, MC JOUYE, A ROUSSET, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de S CAVIGGIA) et A LAURENT (proc de D BERL).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 34

Procurations : 9

Votants : 43

Absents : 9

Date de convocation : 05/12/2023

**Secrétaire de séance :** C PASTRE

**Absents :** K ESSAYAR, R KAPPEL, MF TASTEVIN, P MAISONNELIVE, R MOULIN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et F CHASSON.

**En présence des suppléants non votants :** O BOISSIN.

**Objet :** Aides à l'investissement des communes - 2021-2023 - Vallées d'Antraïgues-Asperjoc - Achat de l'équipement du cabinet médical.

Vu la complétude et la conformité du dossier de demande d'aide à l'investissement déposé par la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc relatif à l'achat de l'équipement du cabinet médical ;

Vu l'avis favorable du Bureau de la CCBA en date du 14 novembre 2023 ;

Le projet objet de la demande de financement concerne l'achat de l'équipement du cabinet médical.

Le montant du financement sollicité auprès de la CCBA est de 7 012,27 € soit 50 % du montant HT du projet estimé à 14 024,55 €, le reste étant autofinancé par la commune.

Ces 7 012,27 € seront à imputer sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc de 112 658 € dont le solde disponible après ce dossier est de 7 034,76 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer un fonds de concours de 7 012,27 € dans le cadre du règlement d'attribution et de gestion des aides à l'investissement des communes pour la période 2021-2023 à la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc pour financer l'achat de l'équipement du cabinet médical ;
- De dire que ce montant sera imputé sur l'AP/CP « Aides à l'investissement des communes 2123 » de 3 561 885 € et plus précisément sur l'enveloppe de la commune de Vallées d'Antraïgues-Asperjoc, initialement de 112 658 €, sur le compte 2041412, amortissable sur 15 ans.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 13 décembre 2023  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20231212-DEL12122023-27-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023